

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES DE 1,5 % LA CFDT NÉGOCIE ET SIGNE

La CFDT signe l'accord du 9 octobre 2026. Hausse du salaire de base, titres-restaurant revalorisés : des résultats concrets pour votre pouvoir d'achat. Et une mobilisation qui continue pour obtenir davantage, notamment pour les bas salaires.

+1,5 % SUR LE SALAIRE DE BASE

Agents de droit privé • À compter du 1er octobre 2026

Les deux composantes du salaire de base sont revalorisées de 1,5 %.

Partie fixe : 344,99 € | Valeur du point : 3,3979 €

Une augmentation durable du salaire de base.

12,20 € LE TITRE RESTAURANT

Pour les titres-restaurant commandés par les bénéficiaires à partir d'octobre 2026.

7,32 € financés par France Travail, soit 60 %.

4,88 € à la charge de l'agent, soit 40 %.

**ON CONTINUE À SE BATTRE POUR LES PLUS BAS SALAIRES
et LE POUVOIR D'ACHAT DE TOUTES ET TOUS !**

Ces acquis comptent. Ils ne suffisent pas à répondre aux difficultés des agents les moins rémunérés. Nous revendiquons des mesures supplémentaires pour relever les bas salaires et améliorer durablement leur pouvoir d'achat.

Notre mobilisation est continue. Avec nos équipes militantes, nous poursuivons l'action auprès de la direction pour obtenir des résultats supplémentaires, notamment pour les plus bas salaires.

**FAITES ENTENDRE VOS BESOINS
CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS CFDT**